

Communiqué de presse

Swisstransplant lance le Registre national du don d'organes

Le Registre national du don d'organes : la certitude en cas d'urgence

Berne, le 1^{er} octobre 2018 **À partir d'aujourd'hui, il est possible de consigner dans le Registre national du don d'organes si on veut faire don ou non de ses organes et tissus. Swisstransplant met à disposition une base de données à cet effet. Le registre est une alternative moderne à la carte de donneur et présente l'avantage de donner accès à tout moment à la décision de la personne, ce qui n'est pas le cas avec la carte. L'inscription au registre s'effectue sur la base du volontariat. L'entrée peut être modifiée à tout moment et donne aux proches la certitude d'avoir agi dans le sens du défunt.**

En cas de décès survenant dans une unité de soins intensifs, il s'avère dans la moitié des cas que les proches ne connaissent pas la volonté du défunt lorsque les médecins leur posent la question du don d'organes. Dans cette situation difficile, la famille doit prendre une décision par procuration dans le sens du défunt, une décision particulièrement pesante. Afin que les proches sachent à l'avenir avec certitude si le défunt voulait ou non faire don de ses organes et tissus, Swisstransplant a mis au point le Registre national du don d'organes. « Dès maintenant, toutes les personnes âgées de 16 ans révolus, domiciliées en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein, peuvent consigner dans le Registre national du don d'organes leur décision pour ou contre un don d'organes et/ou de tissus », explique Pierre-Yves Maillard, président du conseil de fondation de Swisstransplant, à l'occasion de la conférence de presse à Berne sur le lancement du Registre national du don d'organes. L'inscription au registre s'effectue sur la base du volontariat et peut être modifiée à tout moment.

« En cas de décès à l'hôpital, il s'avère que moins de 10 pour cent des patients ont sur eux une carte de donneur. Et nous savons par expérience que le don est refusé à l'issue de 50 pour cent des entretiens avec les proches, réalisés à l'hôpital. Les proches ne connaissent malheureusement que rarement le souhait du membre défunt de leur famille », souligne le Pr Dr Christoph Haberthür, vice-président du conseil de fondation de Swisstransplant. Une entrée dans le Registre soulagera toutes les personnes concernées et impliquées en les déchargeant dans une situation déjà difficile. « Le seul et unique objectif est de réaliser le souhait de la personne décédée », confirme le Pr Haberthür.

Une inscription en quelques étapes

PD Dr Franz F. Immer, le directeur de Swisstransplant, explique à quel point il est facile de consigner sa décision sur www.registre-don-organes.ch. « Il suffit de quelques étapes pour fixer par écrit si on veut ou non donner ses organes et tissus. Si une personne ne souhaite donner que certains organes, elle peut les sélectionner en conséquence ou définir une personne de confiance qui prendra la décision à sa place, le jour venu. Il est également possible de laisser un message à ses proches et de charger une photo de soi », poursuit Franz Immer. Le Registre national du don d'organes permet aussi d'indiquer clairement pour la première fois si on est prêt ou non à mettre des organes ou tissus non transplantables à disposition de la recherche.

Sécurité assurée

« Seuls des spécialistes de l'hôpital traitant sont habilités à consulter le registre après interruption des soins en cas de pronostic sans issue, et si la question liée à un don d'organes et de tissus devient urgente », assure Franz Immer. S'il existe une entrée, Swisstransplant fait parvenir à l'hôpital demandeur la feuille d'informations comprenant la décision consignée. La suite de la procédure est discutée avec les proches. La famille et le personnel hospitalier ont ainsi la certitude d'agir dans le sens du défunt.

Points de contact : l'inscription à l'hôpital ou au contrôle des habitants

À l'avenir, l'inscription au registre sera possible dans des hôpitaux sélectionnés dans le cadre de l'admission des patients. Il est également envisageable que des contrôles des habitants deviennent des points de contact pour le registre. Swisstransplant est en discussion avec des hôpitaux pilotes sélectionnés ainsi qu'avec des administrations de communes.

Contact pour les questions médias

Swisstransplant

PD Dr Franz F. Immer, directeur de Swisstransplant

Tél. : +41 58 123 80 00

Pierre-Yves Maillard, président du conseil de fondation de Swisstransplant et Conseiller d'État du canton de Vaud

Tél. : +41 79 743 42 37

media@swisstransplant.org

Toutes les informations sur le Registre national du don d'organes :

www.registre-don-organes.ch

Des informations pour les médias et un lien à la vidéo explicative ainsi que des photos sont déjà disponibles sur : www.swisstransplant.org/conference-de-presse

Partenariat :

La Swiss Football League amène le thème du don d'organes sur le terrain

Le thème du don d'organes et de tissus tient également à cœur de la Swiss Football League. La semaine thématique de la Swiss Football League se déroulera du 19 au 28 octobre 2018. Douze clubs de foot de la Raiffeisen Super League et de la Brack.ch Challenge League aborderont localement ce sujet lors des matchs à domicile. Différents courts métrages seront réalisés pour les spectateurs et les fans.

Swisstransplant – Fondation nationale suisse pour le don et la transplantation d'organes

Swisstransplant organise au niveau national, sur mandat des cantons, toutes les activités relatives à l'attribution d'organes et collabore avec les organisations étrangères d'attribution. La Fondation nationale pour le don et la transplantation d'organes est mandatée par la Confédération suisse pour assurer l'attribution des organes aux receveurs en conformité avec la loi. Swisstransplant gère également la liste d'attente des receveurs d'organes. Vous trouverez de plus amples informations sur www.swisstransplant.org.